

République et canton de Genève

Annexe au rapport sur les comptes **2020**

Tome
6

Bilan social de l'Etat
et des institutions
autonomes

Sommaire

Abréviations	4
Avant-propos	5
Entités décrites	6
Chapitre 1 - Emplois (postes)	9
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	11
2.1. Effectifs	11
2.2. Pyramide des âges	12
2.3. Ancienneté	15
2.4. Nationalité et lieu de résidence	16
2.5. Flux de personnel	18
2.6. Encadrement	20
2.7. Taux d'absence	22
Chapitre 3 - Rémunération	23
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	24
4.1. Travail à temps partiel	24
4.2. Charges sociales	25
Liste des tableaux et graphiques	26

Abréviations

AIG	Aéroport international de Genève
CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPH	Etablissements pour les personnes handicapées
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
HES	Hautes écoles spécialisées
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
PAT	Personnel administratif et technique
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève

Avant-propos

Ce bilan social de l'Etat et des institutions autonomes présente les ressources humaines de l'ensemble formé par l'Etat de Genève et 14 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique, soit ce qu'on appelle communément le « Grand Etat ».

Seules des entités comptant au moins 40 collaborateurs.trices sont prises en compte. Les établissements médico-sociaux (EMS) sont présentés comme une seule entité, de même que les établissements pour personnes handicapées (EPH).

Ce document complète le bilan social du "Petit Etat". Tous deux sont destinés notamment aux responsables politiques, aux gestionnaires des entités décrites, à leurs partenaires, aux médias et au grand public.

La plupart des personnes décrites par ce bilan social travaillent sous le régime de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (LTrait). Cette loi est appliquée par l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les Etablissements publics pour l'intégration, l'Hospice général, la HES-SO Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile et l'Université.

Le lecteur peut aisément retrouver sur le [site internet de l'Etat](#) les données des précédentes éditions de ce bilan social ainsi que celles du bilan social de l'Etat.

La publication de ce bilan social ne serait pas possible sans la participation active des responsables des institutions concernées et de leurs associations faitières. Qu'ils en soient toutes et tous remercié.e.s ici.

Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.



L'Etat de Genève réunit les huit départements de l'administration cantonale¹, le Pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil et la Cour des comptes. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



L'entité des **Etablissements médico-sociaux (EMS)** regroupe 52 établissements subventionnés qui appartiennent à la Fédération genevoise des EMS (Fegems), fondée en 1998, ou à l'Association genevoise des EMS (Agems), qui a vu le jour en septembre 2014. Les établissements sont les suivants: Résidence Beauregard, Résidence La Louvière, Eynard-Fatio, Résidence Fort-Barreau, Résidence Les Tilleuls, Fondation Mimosas, Fondation La Vespérale, Foyer Béthel, Foyer du Vallon, Foyer Saint-Paul, Résidence Happy Days, La Châtelaine, La Méridienne, La Provvidenza, La Terrassière, Résidence La Vendée, Les Mouilles, Résidence Le Léman, Le Nouveau Prieuré, Résidence Les Bruyères, Résidence Les Charmettes, Résidence Les Châtaigniers, Les Franchises, Les Lauriers, Stella, Les Marronniers, Résidence Les Pervenches, Les Pins, La Maison de la Tour, La Maison de Vessy, Nouveau Kermont, Maison de Retraite du Petit-Saconnex, Site Petite Boissière, Site Les Charmilles, Site Liotard, Résidence Amitié, Bon-Séjour, Résidence Butini, Résidence de Drize, Résidence de la Champagne, Résidence de la Rive, Résidence de Saconnay, Résidence Mandement, Résidence Jura, Résidence Pierre de la fée, Saint Loup, Val Fleuri, Villa Mona, Résidence La Plaine, La Coccinelle, Plantamour, Notre-Dame.



L'entité des **Etablissements pour les personnes handicapées (EPH)** regroupe 16 institutions de droit privé fournissant des prestations de type résidentiel ou d'accueil de jour. Chacune d'entre elles fait l'objet d'un contrat de prestations spécifique avec l'Etat. Ces institutions sont les suivantes: Association pour l'appartement de jour (APAJ), Arcade 84, Association Argos, Association Thais (La Maison des Champs), Centre Espoir, Fondation Clair Bois, CSP GALIFFE, Fondation Ensemble, Fondation Aigues-Vertes, PRO, Fondation Foyer-Handicap, La Corolle, Le Point du Jour, Réalise, Fondation SGIPA, Fondation Trajets.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** sont un établissement de droit public subventionné par l'Etat. Ils ont pour mission de contribuer à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.

¹Au 31 décembre 2020: Chancellerie d'Etat (CHA), département des finances et des ressources humaines (DF), département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSSES), département du territoire (DT), département des infrastructures (DI), département du développement économique (DDE), département de la cohésion sociale (DCS).



Instituée par la Confédération et le Canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé qui finance les infrastructures immobilières des organismes de la Genève Internationale et leur propose des lieux de conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des Parkings** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Fondé en 1920, l'**Aéroport international de Genève (AIG)** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie plus de 1000 personnes parmi les quelque 11'000 collaborateurs.trices œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.



Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.



Etablissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'**Hospice général** assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etablissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etabli au Grand-Saconnex en 1981, **Palexpo** est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès, de conférences et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève (SIG)** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois (TPG)** sont, depuis 1977, un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.

Créée en 1559, l'**Université de Genève (UNIGE)** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la LTrait². Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel (65%) subventionnée par l'Etat.

² Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers.

Avertissement

Les chiffres de ce bilan social ont été arrêtés à la fin 2020. Les totaux et les moyennes concernant l'ensemble des institutions retenues sont calculés à partir d'une base réunissant la totalité des données individuelles.

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont dits consommés lorsque les comptes montrent qu'ils sont occupés (par un ou plusieurs titulaires). Il y a sous-consommation lorsque le nombre de postes occupés est inférieur à ce qui était prévu au budget.

Le tableau ci-dessous détaille par politique publique, soit selon les prestations fournies, le nombre de postes prévus au budget et leur consommation.

Selon la terminologie de l'Etat, les *fonctions permanentes* sont occupées par les fonctionnaires, nommés pour une durée indéterminée après avoir accompli une période probatoire, ainsi que les employé.e.s en période probatoire. Les *fonctions non permanentes* sont occupées par des auxiliaires et des agent.e.s spécialisé.e.s.

1 – Consommation des postes des magistrat.e.s, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	508.6	26.8	535.4	462.4	28.5	490.9
B Etats-majors et prestations transversales	1'314.6	28.0	1'342.6	1'291.4	54.5	1'345.9
C Cohésion sociale	1'937.8	103.3	2'041.1	1'913.3	115.4	2'028.7
D Culture, sport et loisirs	20.2	4.5	24.6	19.9	3.5	23.4
E Environnement et énergie	1'906.5	7.2	1'913.7	1'854.6	12.4	1'867.0
F Formation	11'598.6	1'180.1	12'778.8	11'224.2	1'707.0	12'931.3
G Aménagement et logement	351.2	10.5	361.7	333.1	13.8	346.9
H Sécurité et population	3'317.7	32.8	3'350.5	3'311.1	87.2	3'398.2
I Impôts et finances	559.2	4.5	563.7	538.0	1.0	539.0
J Justice	767.6	23.0	790.6	763.3	34.7	798.0
K Santé	16'496.6	408.2	16'904.9	17'209.7	519.1	17'728.8
L Marché du travail, commerce	627.1	40.1	667.2	569.2	56.8	626.0
M Mobilité	3'741.3	4.0	3'745.3	3'680.7	7.6	3'688.3
Total	43'146.9	1'872.9	45'019.7	43'171.1	2'641.4	45'812.6

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

Le tableau ci-dessus et les deux suivants ne prennent pas en compte les Etablissements pour les personnes handicapées (EPH) pour lesquels le nombre de postes budgétaires n'est pas disponible. Le nombre total de postes occupés augmente de 1'680.3 par rapport à 2019.

2 – Postes en équivalent temps plein par entité prévus au budget et consommés

Entité	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	16'634.3	483.6	17'117.9	16'372.7	870.5	17'243.2
Etablissements médico-sociaux (EMS)	4'008.5	0.0	4'008.5	4'150.9	0.0	4'150.9
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	680.0	12.8	692.8	656.2	20.3	676.5
FIPOI	64.9	0.0	64.9	62.6	0.0	62.6
Fondation des Parkings	177.7	0.0	177.7	179.8	0.0	179.8
Genève Aéroport (AIG)	1'107.8	0.0	1'107.8	1'040.9	0.0	1'040.9
Hautes écoles spécialisées (HES)	1'042.0	0.0	1'042.0	1'043.0	0.0	1'043.0
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	10'469.2	356.0	10'825.2	11'086.4	361.8	11'448.2
Hospice général (HG)	948.0	69.0	1'017.0	958.9	51.5	1'010.4
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	1'886.1	48.5	1'934.6	1'837.9	66.7	1'904.6
Palexpo SA	225.0	0.0	225.0	196.1	0.0	196.1
Services industriels de Genève (SIG)	1'614.0	0.0	1'614.0	1'569.4	0.0	1'569.4
Transports publics genevois (TPG) ¹	2'083.8	0.0	2'083.8	2'099.7	0.0	2'099.7
Université de Genève	2'205.5	903.0	3'108.5	1'916.7	1'270.6	3'187.3
Total	43'146.9	1'872.9	45'019.7	43'171.1	2'641.4	45'812.6

Personnel en formation (hors stagiaires police - prison) non compris

¹ Moyenne des ETP de l'année

3 - Consommation des postes des magistrat.e.s et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors petit Etat

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance (Palexpo & FIPOI)	289.9	0.0	289.9	258.7	0.0	258.7
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'628.0	81.8	1'709.8	1'615.1	71.8	1'686.9
E Environnement et énergie (SIG)	1'614.0	0.0	1'614.0	1'569.4	0.0	1'569.4
F Formation (Université & HES)	3'247.6	903.0	4'150.6	2'959.7	1'270.6	4'230.3
K Santé (HUG, IMAD, EMS)	16'363.7	404.5	16'768.2	17'075.2	428.5	17'503.7
M Mobilité (AIG, TPG ¹ , Fondation des parkings)	3'369.3	0.0	3'369.3	3'320.5	0.0	3'320.5
Total	26'512.5	1'389.3	27'901.8	26'798.4	1'771.0	28'569.4

¹ Moyenne des ETP de l'année

Les treize entités en sus de l'Etat prises en considération dans le tableau 2 s'inscrivent chacune dans le cadre d'une seule politique publique. Ne sont pas pris en compte les EPH, pour les raisons expliquées après le tableau 1, et l'Etat, dont les services s'intègrent dans l'ensemble des politiques publiques.

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1 Effectifs

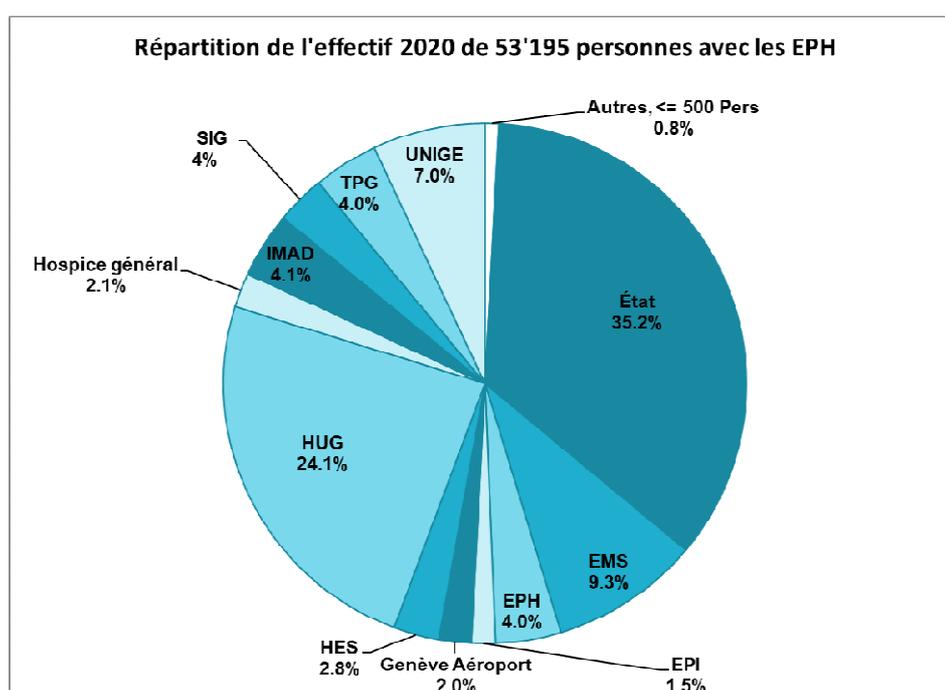
Les effectifs expriment les personnes occupant un poste fixe. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes.

4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	Effectif		
	Homme	Femme	Total
Etat	8'323	10'404	18'727
Etablissements médico-sociaux	1'082	3'840	4'922
Etablissements pour les personnes handicapées	827	1'325	2'152
Etablissements publics pour l'intégration	342	446	788
FIPOI	45	19	64
Fondation des Parkings	114	72	186
Genève Aéroport	747	318	1'065
Hautes écoles spécialisées	785	709	1'494
Hôpitaux Universitaires de Genève	4'012	8'826	12'838
Hospice général	344	794	1'138
Institution genevoise de maintien à domicile	420	1'743	2'163
Palexpo SA	126	75	201
Services industriels de Genève	1'284	341	1'625
Transports publics genevois	1'858	277	2'135
Université de Genève	1'768	1'935	3'703
Total Global	22'077	31'124	53'201

L'effectif total a augmenté de 5% par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique essentiellement par des engagements au sein des HUG en lien avec la pandémie de la Covid-19, ainsi que par une base de référence différente concernant le périmètre des EMS et EPH.

5- Répartition de l'effectif



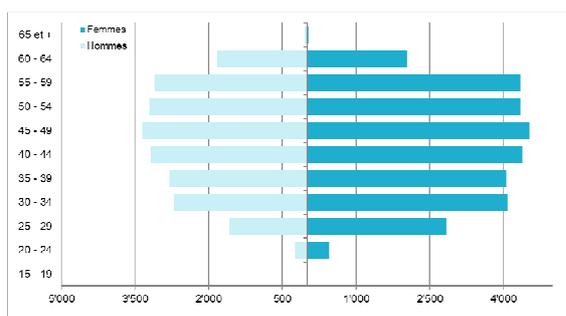
2.2 Pyramide des âges

6 - Structure des effectifs par sexe et par entité

	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
Sexe				
Femme	44.1	23.7%	41.7%	34.6%
Homme	45.1	20.6%	42.3%	37.1%
Entité				
Etat	44.9	20.4%	45.1%	34.5%
Etablissements médico-sociaux	45.2	20.3%	40.6%	39.2%
Etablissements pour les personnes handicapées	43.6	25.8%	39.8%	34.4%
Etablissements publics pour l'intégration	44.6	22.1%	42.0%	35.9%
FIPOI	46.3	14.1%	46.9%	39.1%
Fondation des Parkings	44.5	19.9%	43.5%	36.6%
Genève Aéroport	44.2	18.1%	50.3%	31.5%
Hautes écoles spécialisées	43.8	25.9%	39.7%	34.4%
Hôpitaux Universitaires de Genève	43.4	27.1%	39.0%	33.9%
Hospice général	43.7	24.4%	43.2%	32.3%
Institution genevoise de maintien à domicile	45.0	18.9%	43.7%	37.4%
Palexpo SA	45.2	23.4%	36.3%	40.3%
Services industriels de Genève	47.2	12.9%	40.6%	46.5%
Transports publics genevois	44.5	20.4%	45.0%	34.6%
Université de Genève	44.9	24.6%	35.1%	40.3%
Total Global	44.5	22.4%	41.9%	35.6%

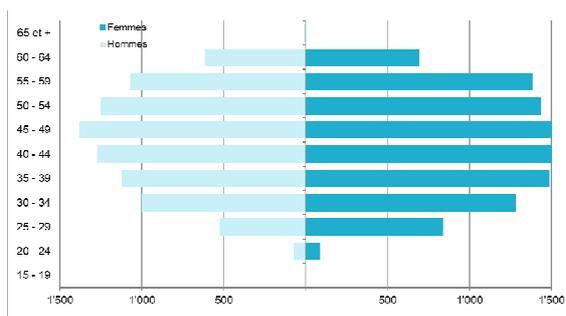
L'âge moyen global s'établit à 44.5 ans. Les variations d'un établissement à l'autre sont faibles. La baisse de l'âge est corrélée aux variations d'effectifs. L'âge moyen le plus bas observé aux HUG continue de baisser et passe de 43.7 à 43.4 par rapport à 2019. L'âge moyen le plus élevé observé aux SIG recule légèrement et passe de 47.3 à 47.2 par rapport à 2019.

7 - Pyramide des âges – Grand Etat



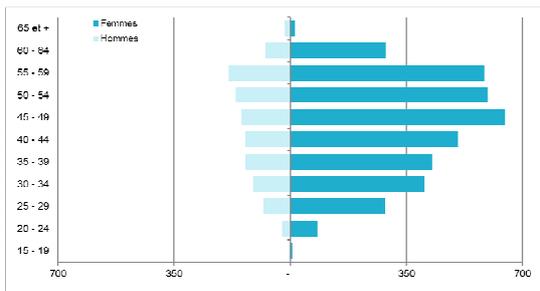
Le Grand Etat présente de façon constante une pyramide équilibrée. On y observe une prédominance féminine, comme chez ses deux plus grands employeurs que sont le Petit Etat et les HUG.

8 - Pyramide des âges – Petit Etat

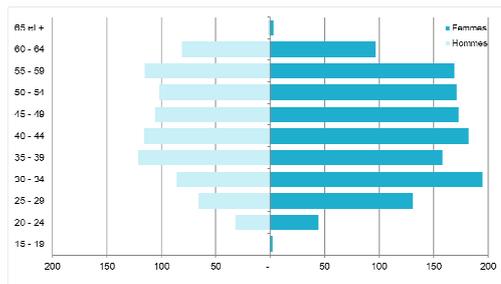


La pyramide des âges du Petit Etat présente une forme équilibrée qui s'explique par sa grande taille et la diversité des métiers exercés.

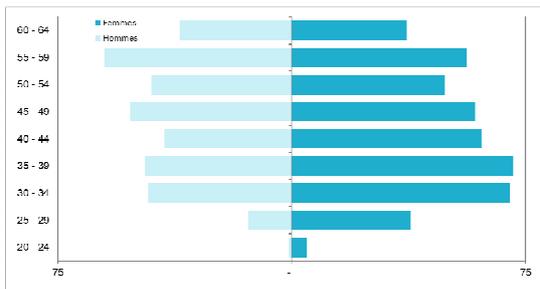
9 - Pyramide des âges – EMS



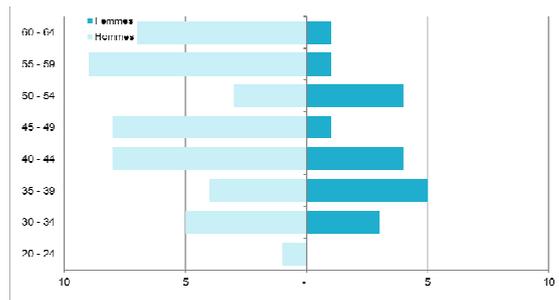
10 - Pyramide des âges – EPH



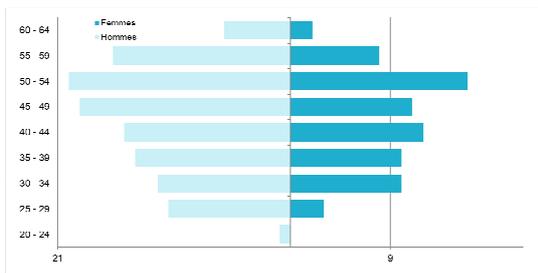
11 - Pyramide des âges – EPI



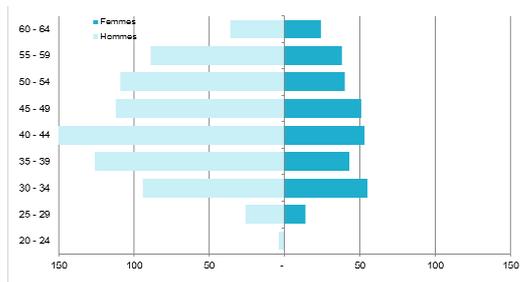
12 - Pyramide des âges – FIPOI



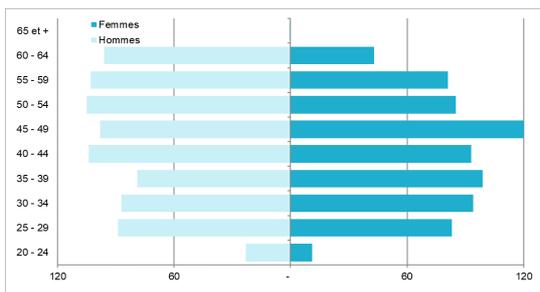
13 - Pyramide des âges – Fondation des Parkings



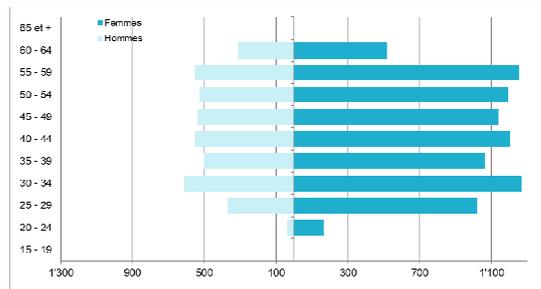
14 - Pyramide des âges – Genève Aéroport



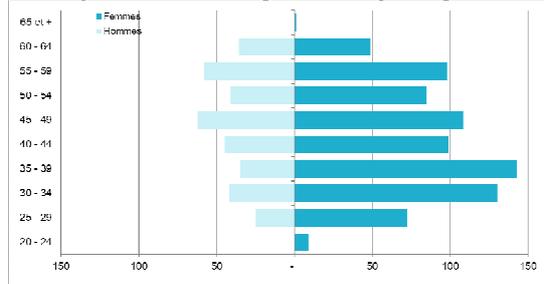
15 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



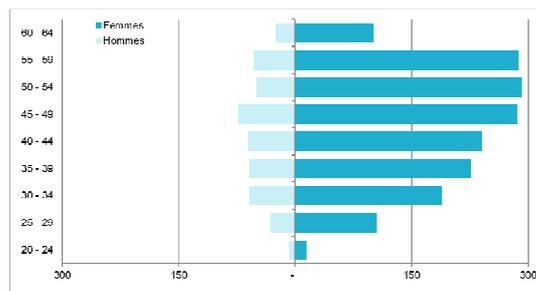
16 - Pyramide des âges – HUG



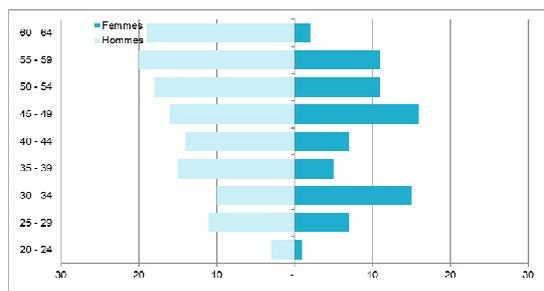
17 - Pyramide des âges –Hospice général



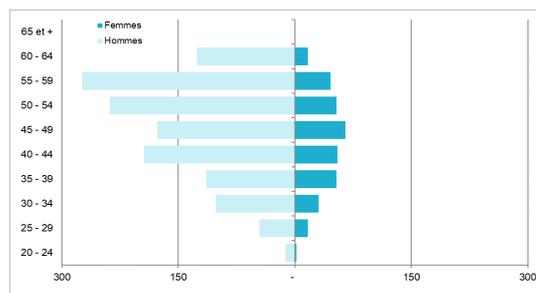
18 - Pyramide des âges – IMAD



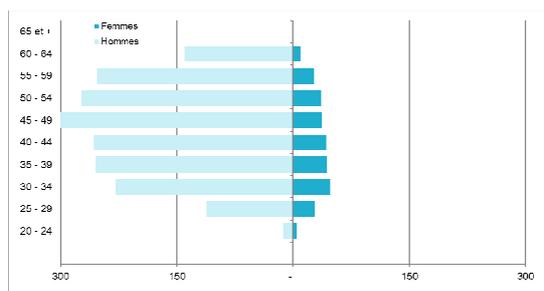
19 - Pyramide des âges – Palexpo SA



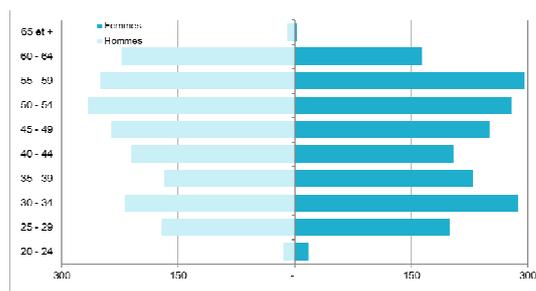
20 - Pyramide des âges – SIG



21 - Pyramide des âges – TPG



22 - Pyramide des âges – Université de Genève



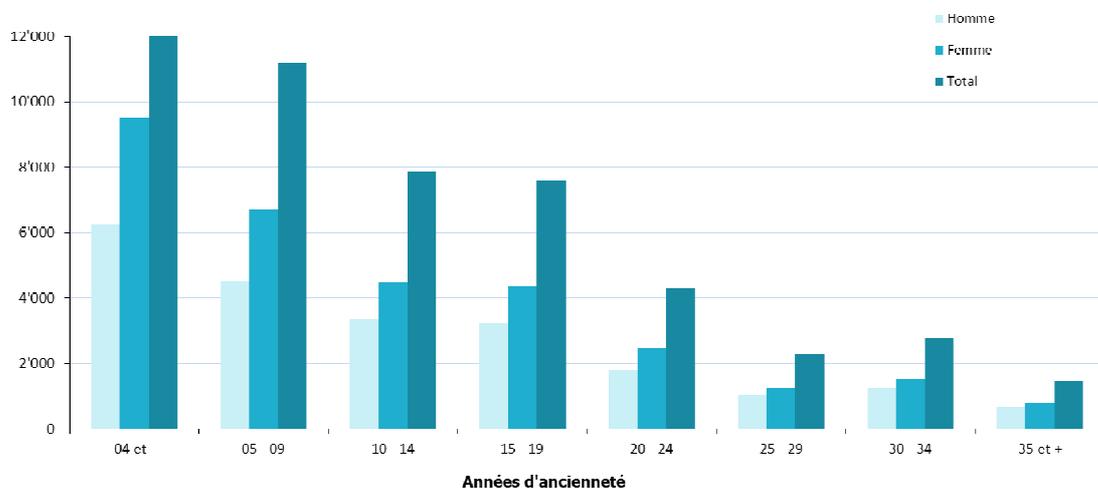
La prédominance féminine est marquée dans les métiers de la santé (HUG, EMS, IMAD) et dans une moindre mesure dans ceux du social (EPH, Hospice général). Elle tend à s'atténuer vers le haut des pyramides.

La prédominance masculine s'observe notamment dans les transports et aux SIG. A noter aussi la forme rectangulaire prévalant pour les institutions d'enseignement où dès 25 ans les diverses classes d'âge sont représentées de manière relativement similaire.

2.3 Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à l'autre, son ancienneté repart généralement à zéro.

23 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté

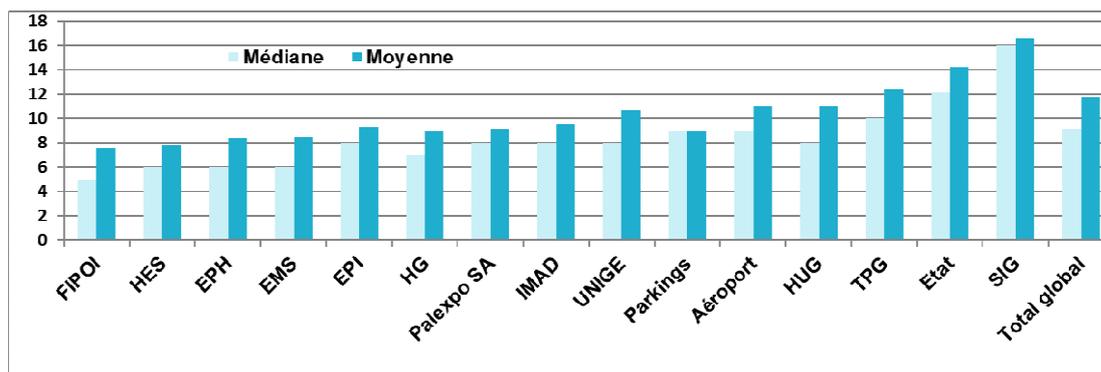


Le graphique ci-dessus traduit le ralentissement des engagements qui a eu lieu au milieu des années 90 (25-29 ans d'ancienneté), ainsi que dans les années 2005-2009 (10-14 ans). A l'inverse, le début des années 2000, comme celui des années 2010, apparaissent comme des périodes de hausse relativement importante des effectifs.

24 - Effectifs par tranches d'années ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Homme	en %	Femme	en %	Total
04 et -	6'243	39.6%	9'518	60.4%	15'761
05 - 09	4'501	40.2%	6'709	59.8%	11'210
10 - 14	3'355	42.7%	4'496	57.3%	7'851
15 - 19	3'235	42.5%	4'376	57.5%	7'611
20 - 24	1'789	41.9%	2'476	58.1%	4'265
25 - 29	1'054	46.0%	1'239	54.0%	2'293
30 - 34	1'230	44.8%	1'518	55.2%	2'748
35 et +	670	45.8%	792	54.2%	1'462
Total Global	22'077	41.5%	31'124	58.5%	53'201

25 – Ancienneté par institution



Corrélés à des carrières longues au sein du même employeur, les métiers spécialisés tels qu'enseignant.e, policier.ère ou conducteur.trice de transports en commun tendent à accroître l'ancienneté moyenne au sein d'une entité. La taille d'une entité a le même effet, de par la possibilité des mutations internes.

2.4 Nationalité et lieu de résidence

Les Suisses et Suissesses ayant plusieurs nationalités figurent sous "Suisse".

La catégorie « autres cantons » inclut avant tout des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. La catégorie « hors Suisse » regroupe principalement des personnes domiciliées dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.

26 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	26'403	3'300	5'541	35'244
AELE + UE	5'995	665	9'506	16'166
Autres Pays	1'667	84	40	1'791
Total	34'065	4'049	15'087	53'201

27 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	49.6%	6.2%	10.4%	66.2%
AELE + UE	11.3%	1.3%	17.9%	30.4%
Autres Pays	3.1%	0.2%	0.1%	3.4%
Total	64.0%	7.6%	28.4%	100.0%

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre, ce qui s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports habitent souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur, comme l'illustre l'Université.

28 - Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			
		Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	Total
Etat	Suisse	69.43%	7.41%	11.72%	88.56%
	AELE + UE	5.58%	0.54%	4.69%	10.81%
	Autres Pays	0.58%	0.04%	0.02%	0.63%
	Total	75.59%	7.99%	16.43%	100.00%
Etablissements médico-sociaux	Suisse	30.35%	1.61%	6.38%	38.34%
	AELE + UE	16.54%	0.43%	32.51%	49.47%
	Autres Pays	11.80%	0.08%	0.30%	12.19%
	Total	58.70%	2.11%	39.19%	100.00%
Etablissements pour les personnes handicapées	Suisse	45.40%	3.58%	10.46%	59.43%
	AELE + UE	11.94%	0.60%	22.91%	35.46%
	Autres Pays	5.07%	0.05%	-	5.11%
	Total	62.41%	4.23%	33.36%	100.00%
Etablissements publics pour l'intégration	Suisse	55.84%	3.30%	13.07%	72.21%
	AELE + UE	10.41%	1.02%	12.82%	24.24%
	Autres Pays	3.55%	-	-	3.55%
	Total	69.80%	4.31%	25.89%	100.00%
FIPOI	Suisse	42.19%	12.50%	6.25%	60.94%
	AELE + UE	10.94%	-	28.13%	39.06%
	Autres Pays	-	-	-	-
	Total	53.13%	12.50%	34.38%	100.00%
Fondation des parkings	Suisse	45.16%	3.23%	18.82%	67.20%
	AELE + UE	13.98%	1.61%	15.59%	31.18%
	Autres Pays	1.61%	-	-	1.61%
	Total	60.75%	4.84%	34.41%	100.00%
Genève Aéroport	Suisse	42.91%	17.84%	16.62%	77.37%
	AELE + UE	8.36%	1.97%	11.36%	21.69%
	Autres Pays	0.94%	-	-	0.94%
	Total	52.21%	19.81%	27.98%	100.00%
Hautes écoles spécialisées	Suisse	44.91%	15.26%	7.83%	68.01%
	AELE + UE	9.24%	4.15%	15.26%	28.65%
	Autres Pays	2.14%	0.80%	0.40%	3.35%
	Total	56.29%	20.21%	23.49%	100.00%
Hôpitaux Universitaires de Genève	Suisse	34.45%	4.50%	9.80%	48.75%
	AELE + UE	15.24%	1.90%	30.39%	47.53%
	Autres Pays	3.46%	0.20%	0.05%	3.72%
	Total	53.15%	6.61%	40.24%	100.00%
Hospice général	Suisse	63.09%	6.50%	11.69%	81.28%
	AELE + UE	8.52%	0.88%	7.03%	16.43%
	Autres Pays	2.11%	0.18%	-	2.28%
	Total	73.73%	7.56%	18.72%	100.00%
Institution genevoise de maintien à domicile	Suisse	28.16%	1.29%	9.43%	38.88%
	AELE + UE	15.30%	0.65%	41.24%	57.19%
	Autres Pays	3.65%	0.09%	0.18%	3.93%
	Total	47.11%	2.03%	50.86%	100.00%
Palexpo SA	Suisse	32.84%	10.95%	6.97%	50.75%
	AELE + UE	16.92%	1.00%	28.86%	46.77%
	Autres Pays	1.99%	0.50%	-	2.49%
	Total	51.74%	12.44%	35.82%	100.00%
Services industriels de Genève	Suisse	56.31%	7.57%	13.11%	76.98%
	AELE + UE	7.75%	1.48%	12.92%	22.15%
	Autres Pays	0.68%	0.18%	-	0.86%
	Total	64.74%	9.23%	26.03%	100.00%
Transports publics genevois	Suisse	38.69%	3.56%	15.50%	57.75%
	AELE + UE	18.17%	1.03%	20.89%	40.09%
	Autres Pays	2.11%	-	0.05%	2.15%
	Total	58.97%	4.59%	36.44%	100.00%
Université de Genève	Suisse	45.75%	10.72%	5.91%	62.38%
	AELE + UE	16.31%	3.24%	12.15%	31.70%
	Autres Pays	5.10%	0.70%	0.11%	5.91%
	Total	67.16%	14.66%	18.17%	100.00%

2.5 Flux de personnel

29 – Taux de rotation en équivalent temps plein

Entité	Total
Etat	4.0%
Etablissements médico-sociaux	14.0%
Etablissements pour les personnes handicapées	14.9%
Etablissements publics pour l'intégration	5.8%
FIPOI	8.9%
Fondation des parkings	8.8%
Genève Aéroport	5.6%
Hautes écoles spécialisées	3.7%
Hôpitaux Universitaires de Genève	9.6%
Hospice général	3.5%
IMAD	7.4%
Palexpo SA	6.5%
Services industriels de Genève	4.9%
Transports publics genevois	3.7%
Université de Genève	2.8%

Le taux de rotation indique en équivalent temps plein le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année par rapport au nombre de personnes présentes en début d'année.

2.5.1. Entrées

30 - Entrées en personnes (postes fixes)

Entité	Total
Etat	1293
Etablissements médico-sociaux	937
Etablissements pour les personnes handicapées	416
EPI	64
FIPOI	9
Fondation des parkings	21
Genève Aéroport	51
Hautes écoles spécialisées	86
Hôpitaux Universitaires de Genève	1661
Hospice général	32
IMAD	182
Palexpo SA	7
Services industriels de Genève	86
Transports publics genevois	151
Université de Genève	131

Pour ce qui est de l'Université et des Hautes écoles spécialisées, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le recours à des auxiliaires ou à des assistant.e.s pour l'enseignement.

31 – Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)

Entité	Total
Etat	959
Etablissements médico-sociaux	204
Etablissements pour les personnes handicapées	55
Etablissements publics pour l'intégration	36
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	1
Fondation des parkings	10
Genève Aéroport	2
Hautes écoles spécialisées	94
Hôpitaux Universitaires de Genève	242
Hospice général	33
Institution genevoise de maintien à domicile	56
Palexpo SA	3
Services industriels de Genève	35
Transports publics genevois	68
Université de Genève	180

Une directive entrée en vigueur le 17 octobre 2014 et s'appliquant au Grand Etat vise à favoriser la réinsertion des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi. Elle stipule que tout poste ouvert doit être annoncé à l'Office cantonal de l'emploi qui pourra proposer cinq demandeurs.euses d'emploi. Ceux-ci devront être pris en considération par le recruteur.

Le tableau ci-dessus comporte à la fois les postes fixes et les postes auxiliaires. En effet, l'insertion de personnes au chômage passe souvent par des recrutements dans des postes auxiliaires, qui peuvent déboucher sur des engagements dans des postes fixes.

2.5.2. Sorties

Certaines sorties constituent un changement de statut. Par ailleurs, quelques institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des motifs de perfectionnement professionnel (HUG), soit en raison des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (Université, HES).

32 – Sorties en personnes

Entité	Sorties							Total
	Démission	Licenciement	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	215	47	164	87	12	8	154	687
Etablissements médico-sociaux	193	211	79	7	1		261	752
EPH	108	114	29		2		161	414
EPI	22	2	5	1	2	-	8	40
FIPOI	1	1	1	-	-	-	8	11
Fondation des parkings	5	2	1	2	1	-	-	11
Genève Aéroport	31	16	2	16	-	4	0	69
Hautes écoles spécialisées	20	3	11	5	1		37	77
Hôpitaux Universitaires de Genève	302	51	47	102	8	-	238	748
Hospice général	34	2	12	3	-	2	0	53
IMAD	86	16	4	17	1	-	10	134
Palexpo SA	7	12	1	-	-	-	0	20
Services industriels de Genève	18	10	44	-	3	-	8	83
Transports publics genevois	28	24	57	-	3	-	2	114
Université de Genève	42	2	46	12	1	-	4	107

Le nombre de licenciements est lié à la taille et à la nature de l'institution. Plus une entité est petite, plus il est difficile de réorienter vers un nouveau poste une personne qui rencontrerait des difficultés dans l'exercice de sa mission. C'est notamment le cas dans les EMS. La dimension humaine de certains métiers, par exemple dans le domaine du social, de la santé ou de la sécurité, implique des exigences supplémentaires dans la façon dont les prestations sont délivrées. Les institutions qui recrutent le plus de bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'aide sociale sont sujettes à un nombre d'échecs de réinsertion plus importants. Enfin, le droit applicable aux contrats de travail varie d'une entité à une autre, ce qui rend la comparaison difficile.

2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante:

1. Hauts dirigeant.e.s : directeurs.trices généraux.ales, secrétaires généraux.ales, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieur.e.s avec encadrement : à partir de la classe salariale 23 de la LTrait³.
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieur.e.s sans encadrement : expert.e.s, professeurs, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs.trices et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

³ Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, appliquée par la plupart des institutions.

33 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total Global
		1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	
Etat	Femme	0.05	1.16	0.87	1.64	51.83	55.56
	Homme	0.18	2.23	1.99	1.58	38.47	44.44
	Total	0.22	3.39	2.86	3.22	90.31	100.00
Etablissements médico-sociaux	Femme	0.45	1.48	2.60	0.08	73.41	78.02
	Homme	0.85	0.93	1.36	0.24	18.59	21.98
	Total	1.30	2.42	3.96	0.33	92.00	100.00
EPH	Femme	0.23	0.88	4.23	10.27	45.96	61.57
	Homme	0.84	1.16	3.49	3.95	29.00	38.43
	Total	1.07	2.04	7.71	14.22	74.95	100.00
EPI	Femme	0.13	0.25	2.79	0.13	53.30	56.60
	Homme	0.51	0.13	3.68	0.13	38.96	43.40
	Total	0.63	0.38	6.47	0.25	92.26	100.00
FIPOI	Femme	-	1.56	1.56	1.56	25.00	29.69
	Homme	1.56	7.81	6.25	-	54.69	70.31
	Total	1.56	9.38	7.81	1.56	79.69	100.00
Fondation des parkings	Femme	-	0.54	3.76	-	34.41	38.71
	Homme	-	2.69	3.76	-	54.84	61.29
	Total	-	3.23	7.53	-	89.25	100.00
Genève Aéroport	Femme	0.19	0.28	1.69	-	27.70	29.86
	Homme	0.47	1.03	7.61	0.19	60.85	70.14
	Total	0.66	1.31	9.30	0.19	88.54	100.00
Hautes écoles spécialisées	Femme	0.20	4.62	0.87	0.13	41.63	47.46
	Homme	0.27	7.63	0.80	-	43.84	52.54
	Total	0.47	12.25	1.67	0.13	85.48	100.00
Hôpitaux universitaires de Genève	Femme	0.14	3.95	2.98	0.27	61.40	68.75
	Homme	0.55	3.70	2.66	0.38	23.96	31.25
	Total	0.69	7.65	5.65	0.65	85.36	100.00
Hospice général	Femme	0.35	0.70	3.87	0.09	64.76	69.77
	Homme	0.18	1.14	2.46	0.35	26.10	30.23
	Total	0.53	1.85	6.33	0.44	90.86	100.00
IMAD	Femme	0.09	0.55	3.98	0.23	75.73	80.58
	Homme	0.23	0.79	1.34	0.42	16.64	19.42
	Total	0.32	1.34	5.32	0.65	92.37	100.00
Palexpo SA	Femme	-	0.50	3.48	-	33.33	37.31
	Homme	1.99	2.99	4.48	-	53.23	62.69
	Total	1.99	3.48	7.96	-	86.57	100.00
Services industriels de Genève	Femme	0.18	0.18	0.43	1.23	18.95	20.98
	Homme	0.37	1.17	2.15	6.34	68.98	79.02
	Total	0.55	1.35	2.58	7.57	87.94	100.00
Transports publics genevois	Femme	0.09	0.33	0.42	1.97	10.16	12.97
	Homme	0.28	1.55	3.65	7.87	73.68	87.03
	Total	0.37	1.87	4.07	9.84	83.84	100.00
Université de Genève	Femme	0.19	6.27	1.03	1.84	42.94	52.25
	Homme	0.22	13.04	0.92	3.24	30.33	47.75
	Total	0.41	19.31	1.94	5.08	73.26	100.00
Total Global		0.54	5.31	4.17	2.92	87.05	100.00

Un.e cadre est considéré.e "avec encadrement" lorsqu'il dirige une équipe. Les cadres intermédiaires qui n'ont pas d'équipe à diriger sont réuni.e.s avec les collaborateurs.trices dans la colonne 5.

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. A l'université, la proportion importante de cadres supérieur.e.s avec encadrement est due à l'assimilation à cette catégorie des professeurs ordinaires, associé.e.s et assistant.e.s ainsi que des maîtres et maîtresses d'enseignement et de recherche qui ont des responsabilités managériales.

34 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en personnes

Entité	1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	Total Global
Etat	42	635	535	603	16'912	18'727
Etablissements médico-sociaux	64	119	195	16	4'528	4'922
EPH	23	44	166	306	1'613	2'152
EPI	5	3	51	2	727	788
FIPOI	1	6	5	1	51	64
Fondation des parkings	-	6	14	-	166	186
Genève Aéroport	7	14	99	2	943	1'065
Hautes écoles spécialisées	7	183	25	2	1'277	1'494
Hôpitaux universitaires de Genève	88	982	725	84	10'959	12'838
Hospice général	6	21	72	5	1'034	1'138
IMAD	7	29	115	14	1'998	2'163
Palexpo SA	4	7	16	-	174	201
Services industriels de Genève	9	22	42	123	1'429	1'625
Transports publics genevois	8	40	87	210	1'790	2'135
Université de Genève	15	715	72	188	2'713	3'703
Total	286	2'826	2'219	1'556	46'314	53'201

2.7. Taux d'absence

35 – Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité

Entité	Maladie	Accident	Total
Etat	5.1%	0.8%	5.9%
Etablissements médico-sociaux	8.1%	1.4%	9.5%
Etablissements pour les personnes handicapées	6.4%	1.2%	7.6%
Etablissements publics pour l'intégration	8.8%	1.0%	9.8%
FIPOI	1.8%	0.2%	2.0%
Fondation des parkings	7.5%	2.2%	9.7%
Genève Aéroport	4.6%	1.0%	5.5%
Hautes écoles spécialisées	2.1%	0.6%	2.8%
Hôpitaux Universitaires de Genève	7.2%	1.3%	8.5%
Hospice général	5.2%	0.4%	5.6%
Institution genevoise de maintien à domicile	7.2%	1.5%	8.7%
Palexpo SA	2.1%	0.4%	2.5%
Services industriels de Genève	3.7%	0.9%	4.7%
Transports publics genevois	7.4%	1.6%	9.0%
Université de Genève	2.5%	0.4%	2.9%

Le taux d'absence varie considérablement selon la nature des métiers exercés par les différentes entités. Certaines augmentations peuvent s'expliquer par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19, notamment dans les professions très exposées à la pandémie.

Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13^e salaire. Les primes et les indemnités sont prises en considération dans la seconde partie du tableau⁴.

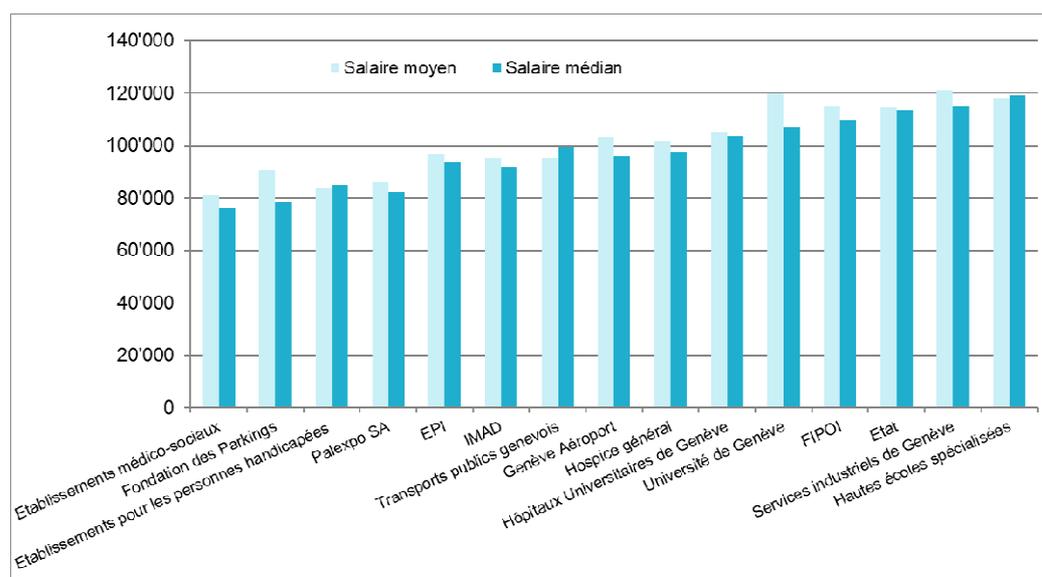
La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait⁵.

36 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire		Salaire avec indemnités	
	moyen	médian	moyen	médian
Etat	115'083	113'244	119'202	117'672
Etablissements médico-sociaux	81'115	76'201	83'853	79'430
Etablissements pour les personnes handicapées	84'005	85'008	85'187	86'710
EPI	96'833	93'525	99'063	94'806
FIPOI	115'369	109'991	119'070	112'531
Fondation des Parkings	90'590	78'419	91'525	79'456
Genève Aéroport	103'238	96'165	113'847	107'317
Hautes écoles spécialisées	118'104	119'159	118'249	119'159
Hôpitaux Universitaires de Genève	105'465	103'332	110'197	106'789
Hospice général	101'383	97'741	102'145	98'826
IMAD	95'579	92'067	98'297	94'734
Palexpo SA	86'554	82'355	86'554	82'355
Services industriels de Genève	121'136	115'390	126'377	120'530
Transports publics genevois	95'408	99'129	103'829	107'050
Université de Genève	120'033	107'735	120'187	107'287

Les montants sont calculés sur la base de salaires versés pour un plein temps. Il s'agit donc d'une moyenne des salaires par personne qui ne tient pas compte du taux d'occupation. Le salaire moyen et le salaire médian doivent dès lors être interprétés avec prudence, particulièrement dans les institutions qui comptent une proportion importante de personnel à temps partiel. Ainsi, le fait que les HES emploient un nombre relativement élevé d'enseignant.e.s à temps partiel tend à y augmenter le salaire moyen et médian. La présence de nombreuses personnes effectuant des tâches peu rémunérées à temps partiel a l'effet inverse dans d'autres institutions.

37 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



4. Primes de naissance, primes d'ancienneté et gratifications dans les institutions qui les pratiquent, indemnités versées au personnel fixe pour des compétences additionnelles comme les langues ou en compensation de conditions de travail plus difficiles.

5. La Fondation des Parkings, Genève Aéroport, Palexpo, les Services industriels de Genève et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat. Les EMS sont soumis aux conventions collectives de travail (CCT) du secteur en application de l'article 17 de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées.

Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1 Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

38 - Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité		Taux d'activité en %				Total
		1 Temps partiel II <50%	2 Temps partiel lb de 50% à 74%	3 Temps partiel la de 75% à 89%	4 Temps plein 90% à 100%	
Etat	Femme	290	2'528	2'726	4'860	10'404
	Homme	201	479	821	6'822	8'323
	Total	491	3'007	3'547	11'682	18'727
Etablissements médico-sociaux	Femme	324	663	1'604	1'249	3'840
	Homme	133	119	252	578	1'082
	Total	457	782	1'856	1'827	4'922
Etablissements pour les personnes handicapées	Femme	88	337	562	338	1'325
	Homme	57	97	242	431	827
	Total	145	434	804	769	2'152
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	5	105	199	137	446
	Homme	1	34	87	220	342
	Total	6	139	286	357	788
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Femme	-	4	7	8	19
	Homme	-	-	-	45	45
	Total	-	4	7	53	64
Fondation des parkings	Femme	-	6	13	53	72
	Homme	-	-	4	110	114
	Total	-	6	17	163	186
Genève Aéroport	Femme	-	52	104	162	318
	Homme	-	12	39	696	747
	Total	-	64	143	858	1'065
Hautes écoles spécialisées	Femme	134	256	156	163	709
	Homme	149	230	108	298	785
	Total	283	486	264	461	1'494
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	114	1'595	2'765	4'352	8'826
	Homme	28	205	445	3'334	4'012
	Total	142	1'800	3'210	7'686	12'838
Hospice général	Femme	9	175	323	287	794
	Homme	4	24	50	266	344
	Total	13	199	373	553	1'138
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	2	239	1'075	427	1'743
	Homme	2	52	121	245	420
	Total	4	291	1'196	672	2'163
Palexpo SA	Femme	-	5	11	59	75
	Homme	-	2	2	122	126
	Total	-	7	13	181	201
Services industriels de Genève	Femme	7	45	89	200	341
	Homme	1	13	41	1'229	1'284
	Total	8	58	130	1'429	1'625
Transports publics genevois	Femme	-	20	31	226	277
	Homme	1	20	81	1'756	1'858
	Total	1	40	112	1'982	2'135
Université de Genève	Femme	308	587	349	691	1'935
	Homme	345	348	149	926	1'768
	Total	653	935	498	1'617	3'703
Total Global	Femme	1'281	6'617	10'014	13'212	31'124
	Homme	922	1'635	2'442	17'078	22'077
	Total	2'203	8'252	12'456	30'290	53'201

4.2 Charges sociales

39 – Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS/AI/APG	5.275%	5.275%
Assurance chômage	1.10%	1.10%
Assurance chômage solidarité (dès 148'201 CHF annuel)	0.50%	0.50%
Allocations familiales		2.45%
Assurance maternité	0.046%	0.046%
Assurance accidents non professionnels*	entre 0% et 2.0295%	entre 0% et 2.0295%
Assurance accidents et maladies professionnels		entre 0.0642% et 2.94%
Contribution en faveur de l'accueil de la petite enfance		0.07%

*Répartition part employé-employeur selon institution.

Les déductions sociales sont, pour la plupart, identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ne figurent pas dans ce tableau, car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes pour le personnel affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et celui qui est affilié à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP).

40 – Prévoyance

Entité	CPEG / CP Police	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Etablissements médico-sociaux	en partie	en partie
Etablissements pour les personnes handicapées	en partie	en partie
Etablissements publics pour l'intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des parkings	oui	
Genève Aéroport	oui	
Hautes écoles spécialisées	en partie	en partie
Hôpitaux Universitaires de Genève	oui	
Hospice général	oui	
Institution genevoise de maintien à domicile	oui	
Palexpo SA		oui
Services industriels de Genève		oui
Transports publics genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). La Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires ne concerne que l'Etat.

Liste des tableaux et graphiques

		page
1	Consommation des postes des magistrats, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève	9
2	Postes en équivalent temps plein par entité prévus au budget et consommés	10
3	Consommation des postes des magistrats et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors petit Etat	10
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	11
5	Répartition de l'effectif	11
6	Structure des effectifs par sexe et par entité	12
7	Pyramide des âges – Grand Etat	12
8	Pyramide des âges – Petit Etat	12
9	Pyramide des âges – Etablissements médico-sociaux (EMS)	13
10	Pyramide des âges – Etablissements pour les personnes handicapées (EPH)	13
11	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	13
12	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	13
13	Pyramide des âges – Fondation des Parkings	13
14	Pyramide des âges – Genève Aéroport	13
15	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées (HES-SO)	13
16	Pyramide des âges – Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	13
17	Pyramide des âges – Hospice général	14
18	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	14
19	Pyramide des âges – Palexpo SA	14
20	Pyramide des âges – Services industriels de Genève (SIG)	14
21	Pyramide des âges – Transports publics genevois (TPG)	14
22	Pyramide des âges – Université de Genève	14
23	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	15
24	Effectifs par tranches d'années d'ancienneté (pourcents et nombres absolus)	15
25	Ancienneté par institution	16
26	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence	16
27	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	16
28	Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence	17
29	Taux de rotation en équivalent temps plein	18
30	Entrées en personnes (postes fixes)	18
31	Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)	19
32	Sorties en personnes	19
33	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %	20
34	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en personnes	21
35	Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité	21
36	Salaires moyen et médian par entité	22
37	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	22
38	Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe	23
39	Déductions sociales	24
40	Prévoyance	24